

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
 ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
 PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-  
 RIERES ADMINISTRATIVES

Portant promotion au titre des an-  
 nées 1984, 1986 et 1988 de Monsieur  
 NKAKOU (Samuel), Professeur de Lycée  
 de 1° échelon des cadres de la ca-  
 tégorie A, hiérarchie I des Servi-  
 ces Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S : (/u la constitution<sup>du</sup> 15 Mars 1992 ;  
 (/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte  
 du Statut Général de la Fonction Publique ;  
 (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
 des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/165/FP-BE du 22 Mai 1964 fixant le  
 statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant  
 l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304/MJT.DGT du 30 Septembre 1967 modi-  
 fiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de  
 l'Enseignement Secondaire abrégant et remplaçant les dispositions  
 des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai  
 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
 remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet  
 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomi-  
 nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomi-  
 nation des Membres du Gouvernement ;

D.G.C.F. (/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant orga-  
 nisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-  
 cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-  
 ments et révisions des situations administratives des Agents  
 de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant débla-  
 cage des effets financiers des avancements et des révisions des  
 situations administratives ;

(/u le décret n° 93-294 R/S /MFPRA.DGFP.DGCA.SAF.B du 19  
 Juin 1993, portant inscription au tableau d'avancement au titre  
 des années 1984, 1986 et 1988 de Monsieur NKAKOU (Samuel), Pro-  
 fesseur de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des  
 Services Sociaux (Enseignement) ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-  
 ment sur la solde des fonctionnaires ;

DECRETE :

.../...

*NH*  
*[Signature]*  
**ARTICLE 1er.-** Monsieur NKAKOU (Samuel), Professeur de Lycée de 1<sup>o</sup> échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, est successivement promu au titre des années 1984, 1986 et 1988 aux échelons ci-après de son grade comme suit ACC : néant.

- 2<sup>o</sup> échelon, indice 920 pour compter du 15 Mai 1984 ;
- 3<sup>o</sup> échelon, indice 1010 pour compter du 15 Mai 1986 ;
- 4<sup>o</sup> échelon, indice 1110 pour compter du 15 Mai 1988.

**ARTICLE 2.-** Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 19 Juin 1993

Le Ministre de la Fonction  
Publique et des Reformes  
Administratives,

*[Signature: Jean Prosper KOYO]*  
- Jean Prosper KOYO.-

*[Signature: Claude Antoine DA COSTA]*  
- Claude Antoine DA COSTA.-

**AMPLIATIONS :**

|           |   |
|-----------|---|
| JORC.     | 2 |
| DGFP/DGCA | 2 |
| DGFP/BST. | 2 |
| D.G.B.    | 2 |
| D.G.G.F.  | 2 |
| D/SOLDE.  | 2 |
| TRESOR    | 2 |
| DPAA/SP.  | 2 |
| DOSSIER   | 3 |
| INTERESSE | 2 |
| SGG/BC.   |   |

*[Signature: A12]*